val d'oise
le département
Comité d'expansion économique

CONVENTION DE PARTENARIAT
STAND VAL D'OISE
SIMI 2019
- DU 11 AU 13 DÉCEMBRE 2019 -

Entre le Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO), représenté par son Président, Philippe SUEUR, dont le siège est situé 2 avenue du Parc - CS 20201 95032 - Cergy-Pontoise cedex,

et,

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France, représentée par son Président, Monsieur Patrice ROBIN, dont le siège est situé 15 rue Bonnet - 95270 Luzarches,

Il est convenu de ce qui suit :

Le CEEVO procède à l'organisation de l'espace d'exposition commun « Val d'Oise » dans le cadre du Salon SIMI 2019, qui se déroulera du 11 au 13 décembre 2019, au Palais des Congrès de Paris, en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, l'Association Campus International Cergy-Pontoise, la Ville d'Argenteuil et la SEMAVO.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de chacun des co-exposants concernés, pour l'organisation de l'espace d'exposition commun « Val d'Oise » sur le Salon SIMI 2019.

Le CEEVO propose cette année une participation financière à hauteur de 5.000 € dans le cadre d'un « Pack partenaire à coût réduit » comprenant :

- 3 badges exposants,
- 10 invitations pour les 3 jours du salon,
- 5 invitations spéciales pour le vendredi,
- un visuel avec logo,
- un ensemble table haute / 3 tabourets hauts.

Article 2 : Modalités d'organisation de l'opération collective

Les actions communes engagées, décidées par les partenaires et précisées au cours des réunions du Comité de Pilotage, portent sur les points suivants :

- ➔ la location d'un espace de 43,50 m² auprès du SIMI ;
- ➔ l'aménagement de cet espace par la société L'AS DECORS ;
- ➔ les frais d'électricité, de boissons, et du cocktail organisé le jeudi 12 décembre à 11h30 en présence des élus

Article 3 : Modalités de participation financière

Chaque partenaire s'engage à régler au CEEVO le montant d'une participation financière pour l'organisation de l'espace d'exposition collectif « Val d'Oise » sur le SIMI 2019 qui s'élève, pour la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, à 5.000 euros.

Article 4 : Délai de paiement

Le montant de la participation due au Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO) lui sera versé à réception de la facture qui sera émise par le CEEVO.

Fait à Cergy, le

Pour le CEEVO, le Président,	Pour la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, le Président,
Philippe SUEUR	Patrice ROBIN